

On sera donc dans la nécessité d'éviter dans ces derniers cas l'emploi des vésicatoires, des cautères, des sangsues et même des ventouses et de la saignée.

Mais revenons à notre sujet et abordons maintenant les indications, si importantes à connaître aujourd'hui, de l'alcool dans la pneumonie.

Un certain nombre de praticiens donnent l'alcool à tout venant, dans le traitement de la pneumonie. Ils l'appliquent, pour ainsi dire, à tous les cas. C'est une exagération très-fâcheuse.

Dans la pneumonie franche, sans caractère malin, quand les urines sont rouges, chargées d'urée, d'acide urique et d'un peu d'albumine provenant d'une active dénutrition globulaire, on ne doit jamais donner d'alcool, sous quelque forme que ce puisse être.

Par contre, quand la température axillaire se maintient entre 39° 40° et 41°, chez un sujet abattu et dans un état de torpeur prononcée, quand ce malade, brûlant dans l'intérieur du lit, se refroidit facilement lorsqu'il est exposé à l'air, quand l'urine est albumineuse et renferme avec de l'indigose urinaire peu d'urée et peu d'acide urique, en un mot, dans les cas où l'état typhoïde est constitué avec ses caractères, l'alcool sous forme de vins, d'eau vineuse, de liqueurs et de potions auxquelles on ajoute d'autres stimulants, est impérieusement indiqué.

Dans la pneumonie des alcooliques, ou pour employer un mot plus juste, des sujets alcoolisés, quand il y a des troubles et des lésions organiques, on devra fortement insister sur l'emploi de l'alcool et sur l'alimentation. On devra en même temps se montrer très-ménager d'émissions sanguines. Chez les alcoolisés, les phlegmasies prennent trop souvent avec rapidité le caractère typhoïde adynamique.

Le *delirium tremens* au début, quand il n'est encore qu'une sorte de névrose, peut être avantageusement traité par l'alcool et par l'opium. Mais, après quatre ou cinq jours, si l'état